

LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DELIVRANCE D'UN TITRE DE SEJOUR EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

7 - CST CSP PF : Carte de séjour temporaire mention « VIE PRIVÉE ET FAMILIALE » situations diverses

(Articles L 423-21, L 423-22, L 423-23, L 423-13, L.425-6 du CESEDA)

L'étranger doit se présenter personnellement et apporter les originaux et une copie des documents demandés. Les documents en langue étrangères doivent être traduits en français par un traducteur assermenté.

1. DOCUMENTS COMMUNS

1.1. Formulaire de « demande de titre de séjour »

1.2. Justificatif d'état civil :

- Copie intégrale de l'acte de naissance comportant les mentions les plus récentes sauf si le demandeur est déjà titulaire d'une carte de séjour)
- Une carte de séjour du membre de famille rejoint (sauf membre de famille de français)

1.3. Justificatif de nationalité :

- Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée) ou à défaut, autres justificatifs ((attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)

1.4. Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :

- Facture d'électricité ou eau ou téléphone fixe ou d'accès à internet ou bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ou impôt foncier
- **Si hébergement à l'hôtel :** attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
- **Si hébergement chez un particulier :** attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile récent

1.5. Justificatif de couverture médicale à jour

1.6. 2 photographies d'identité récentes

1.7. Timbre fiscal à 9 000 FXPF

1.8. Déclaration sur l'honneur de non polygamie en Polynésie française si vous êtes marié et originaire d'un pays autorisant la polygamie

2. DOCUMENTS SPECIFIQUES AU TITRE SOLLICITE

2.5. Liens personnels et familiaux :

Justificatifs des liens personnels et familiaux en Polynésie-française :

- Liens matrimoniaux et filiaux : extrait d'acte de mariage, ou extraits des actes de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande), copie du PACS et attestation de non dissolution de moins de trois mois, etc. ;
- Liens parentaux et collatéraux : extraits d'actes de naissance des parents et de la fratrie avec filiation, jugement d'adoption ou de tutelle (documents correspondant à la situation au moment de la demande) ;
- Liens professionnels ou personnels : contrat de travail, fiches de paie, participation à la vie locale ou associative, etc... ;
- Justificatifs du séjour régulier en Polynésie française des membres de la famille : copie de la carte de séjour ou de la carte nationale d'identité
- Justificatifs par tout moyen de l'entretien de relations certaines et continues avec les membres de la famille installée en Polynésie française (enfants, conjoint, concubin ou partenaire pacsé) ;
- Justification par tout moyen permettant d'apprécier la durée de la résidence habituelle (continue) en Polynésie française : visa, attestation de demande de carte de séjour, attestation de demande d'asile, documents d'une administration publique (service social, établissement scolaire...), documents émanant d'une institution privée (certificat

médical, relevés bancaires présentant des mouvements etc.), écrits personnels incontestables (courriers, attestations de proches..).

- Justificatifs des conditions d'existence (revenus, salaires, relevés bancaires...)**
- Nature des liens avec votre famille restée dans le pays d'origine (actes de décès des membres de famille à l'étranger)**
- Justificatifs de l'insertion dans la société française (attestations de cercles amicaux, adhésion à des associations, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants...)**

3. RENOUELEMENT OU DEMANDE DE CARTE DE SEJOUR PLURIANNUELLE- DOCUMENTS SPECIFIQUES

3.1. Justificatif de séjour régulier :

- Carte de séjour en cours de validité

3.2. Pour chaque catégorie, selon le statut :

- Pièces prévues aux points 1 et 2 (Sauf timbre fiscal à 9 000FXPF)

3.3. Timbre fiscal de 20 000 FXPF

Obtenir des renseignements complémentaires :

<https://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Demarches/Accueil-des-etrangers>

Nous contacter : Par Tel : 40468631 (13h à 16h) ou par Email : etrangers@polynesie-francaise.pref.gouv.fr